

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.122

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Octobre 1995

31 Octobre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ABSENT EXCUSE : MM. BUJARD - GAVEN - MALBOIS et Mme PELTIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux dans les locaux scolaires du 1er degré - Demande de subventions

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 25 juillet 1995, Monsieur le Président du Conseil Général demandait le détail des opérations susceptibles d'être réalisées au cours de l'année 1996, dans les locaux scolaires du premier degré de la Ville de ROYAN.

A cet effet, les services techniques ont établi un programme prévisionnel de travaux pour un montant de **489 000 Frs TTC**, réparti comme suit :

<u>Tous groupes scolaires</u>	
Travaux de sécurité première urgence	200 000,00 Frs
<u>Groupe scolaire Maine Geoffroy</u>	
Fourniture et pose de menuiseries extérieures	55 000,00 Frs
TTC	
<u>Groupe scolaire Jules Ferry</u>	
restructuration des sanitaires filles	134 000,00 Frs TTC
création d'une lingerie	30 000,00 Frs TTC
<u>Groupe scolaire Louis Bouchet</u>	
création d'un dortoir isolé pour petits	35 000,00 Frs TTC
<u>Groupe scolaire l'Yeuse</u>	
création d'une salle audio-vidéo	35 000,00 Frs TTC

TOTAL	489 000,00 Frs TTC

Pour pouvoir bénéficier des subventions correspondantes, le Conseil Municipal doit se prononcer favorablement sur le programme énuméré ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 25 juillet 1995,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Scolaires réunie le 22 septembre 1995,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux dans les locaux scolaires du premier degré à réaliser au titre de l'exercice 1996, pour un montant estimé à la somme de 489 000 Frs TTC.
- de solliciter du conseil Général, les subventions correspondantes au taux le plus élevé pour la réalisation du programme,
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget Primitif pour l'exercice 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 22 Novembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,

Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS